

CHINE CONTINENTALE

CONJONCTURE [\(ici\)](#)

Réserves : les réserves augmentent de +5,8 Mds à 3 118 Mds USD dans un contexte de forte dépréciation du RMB (effet de valeur négatif pour les réserves)

Prix : la dynamique des prix à la consommation s'accélère en juillet à +2,1 % (en g.a) tandis que les prix à la production ralentissent très légèrement à +4,6 %, contre +4,7 % en juin

Comptes externes : premier déficit du compte courant (-28 Mds USD) depuis 2000 au S1 ; l'excédent des flux de capitaux (compte financier et erreurs et omissions) continue d'augmenter tiré notamment par la poursuite du rebond des IDE entrants

BANQUE ET FINANCE [\(ici\)](#)

Contrats à terme : la CSRC approuve la création de contrats à terme de 2 ans sur les obligations d'Etat

Financement : un fonds étatique de garantie de prêt aux PME vient d'être créé (Fonds de garantie de financement de l'Etat) ; le MoF détient 45,39 % de son capital

Sécurité sociale : 14 sociétés de gestion d'actifs ont obtenu l'autorisation de la China Securities Regulatory Commission (CSRC), le 6 août, d'émettre des fonds de pension à prestations cibles

Innovation financière : les autorités chinoises présentent 10 nouvelles mesures pour endiguer les risques liés aux plateformes P2P ; la CBIRC a émis une nouvelle circulaire afin de lutter contre les fournisseurs de prêts illégaux

ECHANGE ET POLITIQUE COMMERCIALE [\(ici\)](#)

Relations US-Chine : publication des listes définitives de produits d'une valeur de 16 Mds USD soumis à des tarifs réciproques de 25% à compter du 23 août

Commerce extérieur : légère baisse des échanges sino-américains au mois de juillet

Défense commerciale : imposition de droits anti-dumping définitifs chinois à l'importation de caoutchouc en provenance des Etats-Unis, de l'Union européenne et de Singapour

INDUSTRIE ET NUMERIQUE [\(ici\)](#)

Tech : Huawei devient le deuxième constructeur de smartphones au monde, devant Apple

HONG KONG et MACAO [\(ici\)](#)

Economie : après une très bonne performance au T1-2018 (croissance du PIB de +4,6%), l'économie hongkongaise reste dynamique au deuxième trimestre 2018, avec une croissance du PIB de +3,5% en glissement annuel

Fiscalité : Hong Kong cherche à obtenir une dérogation à l'amendement chinois de l'impôt sur le revenu, en vue d'éviter que les hongkongais résidant en Chine continentale ne soient imposés sur leurs revenus perçus hors du continent

CONJONCTURE

Réserves : les réserves augmentent de +5,8 Mds à 3 118 Mds USD dans un contexte de forte dépréciation du RMB (effet de valeur négatif pour les réserves)

La valeur en USD des réserves de change officielles chinoises a augmenté légèrement de +5,82 Mds USD en juillet (+0,2 %), à 3 118 Mds USD contre 3 112 Mds USD fin juin, malgré la forte dépréciation du RMB (cf. [brève du 30/07/18](#)) qui accélère le risque de fuite des capitaux, et l'instabilité des marchés financiers onshore. Selon la SAFE (*State Administration of Foreign Exchange*) « les fluctuations des actifs financiers et les variations des devises autres que le dollar américain ont conduit à ce faible accroissement des réserves ». Les statistiques des variations des réserves au bilan de la PBoC (comptabilisées au coût historique, donc hors effet de valeur) attestent de très faibles flux mensuels nets de réserves depuis juin 2017.

Pour rappel, le gouverneur Yi Gang a écarté en avril l'éventualité d'une utilisation du taux de change ou des réserves (largement placées en bons du Trésor américain) en réponse aux tarifs douaniers instaurés par les autorités américaines sur certains biens chinois.

Prix : la dynamique des prix à la consommation s'accélère en juillet à +2,1 % (en g.a) tandis que les prix à la production ralentissent très légèrement à +4,6 %, contre +4,7 % en juin

L'indice des prix à la production (IPP), à +4,6 % en glissement annuel (g.a) contre +4,7 % en juin, ralentit pour la première fois depuis mars. Le ralentissement de la dynamique s'explique par la baisse des sous-indices pour les secteurs des métaux malgré la hausse significative des sous-indices du secteur du gaz et du pétrole (+42,1 % en juillet contre + 32,7 % en juin).

La dynamique des prix à la consommation (IPC) a été de + 2,1 % en juillet (en g.a), contre +1,9 % en juin, notamment en raison d'une augmentation des prix des biens non alimentaires, et particulièrement des prix du carburant, (+2,4 % en juillet contre +2,2 % en juin), des biens de consommation (+1,8 % en juillet contre +1,5 % en juin) du secteur du transport et des communication (+3 % en juillet contre +2,4 % en juin) et du secteur de l'éducation et de la culture (+2,3 % en juillet contre 1,8 % en juin).

Comptes externes : premier déficit du compte courant (-28 Mds USD) depuis 2000 au S1 ; l'excédent des flux de capitaux (compte financier et erreurs et omissions) continue d'augmenter, tiré notamment par la poursuite du rebond des IDE entrants.

Selon les chiffres de la balance des paiements publiés par la SAFE, au S1 2018 le solde du compte courant est déficitaire à -28 Mds USD pour la première fois depuis 2000. Largement dû au solde déficitaire du T1 (-34 Mds USD) contre un solde faiblement excédentaire au T2 (+5,8 Mds USD). Alors que le solde du compte courant a en moyenne été excédentaire en 2017 à +40 Mds USD ; l'augmentation des importations (+21 % au S1) a joué un rôle important dans le retournement du compte courant chinois.

Le déficit n'a pas empêché un 3^{ème} semestre d'accumulation de réserves de change, à +50 Mds USD au S1 (à noter l'importance du décalage entre les flux de réserves chinoises mesurés par la balance des paiements et ceux tirés du bilan de la PBoC, à -44 Mds au S1 2018 ; selon la PBoC depuis mai 2018 les réserves ont augmenté de +8 Mds USD après avoir diminué de janvier à mai de -51 Mds USD / cf. brève ci-dessus).

A partir de ces données, le compte financier hors réserves (*n.b.* ce chiffre incorpore au compte financier les erreurs et omissions) est excédentaire pour la seconde fois depuis le T1 2014, à +78 Mds USD. A titre de comparaison, ce poste a été en moyenne de -36 Mds USD par semestre en 2017 et de -321 Mds USD par semestre en 2016.

Cette situation s'expliquent notamment par des flux nets d'IDE qui continuent d'augmenter à +84 Mds USD (au plus haut depuis près de quatre ans) ; avec une faible hausse des flux sortants (+14 % au S1 par rapport au S1 2017) et une très forte hausse des flux entrants (+139 %).



A noter que le poste « erreurs et omissions » est le seul à ne pas avoir été publié à ce jour, alors qu'au T1 il continuait de signaler de très importantes sorties de capitaux dissimulées, à -38 Mds USD.

Pour mémoire, les autorités conduisent une politique d'ouverture asymétrique du compte de capital en faveur des flux entrants, avec à ce titre des ouvertures récentes des marchés financiers.

Retour au sommaire ([ici](#))



BANQUE ET FINANCE

Contrats à terme : la CSRC approuve la création de contrats à terme de 2 ans sur les obligations d'Etat

Le régulateur des valeurs mobilières (CSRC) a approuvé le 3 août 2018 la cotation et la négociation des contrats à terme de 2 ans sur les obligations d'Etat chinoises sur le marché *China Financial Futures Exchange* (CFFEX) ; négociable à partir du 17 août. Selon les règles publiées par la CFFEX la quantité d'actifs sous-jacents par contrat doit être de 2 M RMB de la valeur faciale d'obligation d'Etat à court et moyen terme et le taux d'intérêt nominal doit être de 3 %. A noter, toutes les obligations d'Etat livrables dans le cadre des contrats à termes de 2 ans doivent avoir une maturité inférieure à 5 ans et une échéance résiduelle comprise entre 1,5 et 2,25 ans après le premier jour du mois d'expiration. Le taux du dépôt de garantie minimal est de 0,5 % de la valeur du contrat.

Pour rappel, les contrats à terme de 5 ans sur les obligations d'Etat chinoises ont été autorisés en 2013 et ceux de 10 ans en 2015. Les contrats à termes de deux ans sont des outils de couverture du risque de taux d'intérêt à court terme.

Financement : un fonds étatique de garantie de prêts aux MPME vient d'être créé (Fonds de garantie de financement de l'Etat) ; le MoF détient 45,39 % de son capital

Le Fonds de garantie de financement de l'Etat (*National Financing Guarantee Fund*) a été officiellement créé le 26 juillet 2018 à Pékin. Doté d'un capital de 66,1 Mds RMB (9,7 Mds USD), il a pour vocation de faciliter les prêts bancaires accordés aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME) et aux secteurs agricole et de l'innovation en garantissant leur prêt ou via une participation en actions.

Selon le site internet *National Enterprise Credit Information Publicity System*, le ministère des Finances (MoF) est le première actionnaire du Fonds en investissant 30 Mds RMB. Les autres actionnaires sont 20 institutions financières chinoises, à savoir : l'*Industrial Bank* (2 Mds RMB), la *China Development Bank* (2 Mds RMB), la *Postal Savings Bank of China* (2 Mds RMB), l'*Agriculture Development Bank of China* (1 Md RMB), la *China Life Insurance* (1 Md RMB), le *Beijing Financial Street Capital Operation Center* (0,1 Mds RMB), l'*Export-Import Bank of China* (1 Md RMB), la *Hua Xia Bank* (1 Md RMB), la *Bank of China* (3 Mds RMB), la *China Merchants Bank* (2 Mds RMB), la *China Everbright Bank* (1 Md RMB) l'*Industrial and Commercial Bank of China* (3 Mds RMB), la *China Minsheng Bank* (2 Mds RMB), la *China Zheshang Bank* (1 Md RMB), la *Ping An Insurance* (1 Md RMB), la *Bank of Communications* (3 Mds RMB), la *Shanghai Pudong Development Bank* (2 Mds RMB), la *China Construction Bank* (3 Mds RMB), la *China Citic Bank* (2 Mds RMB) et l'*Agricultural Bank of China* (3 Mds). Le président du fonds est LI Cheng (ancien directeur général du département de la réglementation du MoF) et le directeur général est XIANG Shiwen (ancien directeur du bureau de la CBRC à Tianjin).

Pour rappel, la réunion exécutive du Conseil des affaires d'Etat du 23 juillet a décidé de renforcer ses efforts pour assurer la mise en œuvre du fonds de garantie de financement de l'Etat, visant à réaliser l'objectif annuel de 140 Mds RMB de nouveaux prêts aux 150 000 MPME (cf. [brève du 23/07/2018](#)). A noter que les MPME souffrent d'un accès restreint aux prêts bancaires et d'un coût de financement plus élevé par rapport aux grandes entreprises d'Etat.

Sécurité sociale : 14 sociétés de gestion d'actifs ont obtenu l'autorisation de la CSRC, le 6 août, d'émettre des fonds de pension à prestations cibles.

La *China Securities Regulatory Commission* (CSRC) autorise, depuis le 6 août 2018, un nouveau type de fonds mutuels : les fonds de pension à prestations cibles, en vue de répondre aux besoins de planification de la retraite d'une population vieillissante.

Quatorze sociétés de gestion de fonds, dont la *China Southern Asset Management Co. Ltd.*, et la *China Asset Management Co. Ltd.*, ont obtenu l'approbation de la CSRC d'émettre ce type de fonds.

Parmi ces 14 fonds, 9 ont été désignés comme des fonds à horizon de retraite (*target-date funds*, cf. [Brèves du 9 avril](#)) et 5 comme des *target-risk funds*.

Pour rappel, le système de retraite de la Chine fait face à un large déficit de financement en raison du vieillissement de sa population. Fin 2017, plus de 17 % de la population avait plus de 60 ans (241 M). Pour pallier ce déficit de financement, les autorités ont lancé en février un programme pour construire un marché en matière de retraite assurant une plus grande variété de canaux pour constituer une épargne-retraite. Ce système sera alors le troisième pilier du système de retraite chinois, en plus des programmes sponsorisés par l'Etat et les entreprises.

Innovation financière : les autorités chinoises présentent 10 nouvelles mesures pour endiguer les risques liés aux plateformes P2P ; la CBIRC a émis une nouvelle circulaire afin de lutter contre les fournisseurs de prêts illégaux

Le 12 août 2018, le « Groupe de travail du gouvernement central chargé de lutter contre les risques liés à la finance en ligne » a annoncé, via l'agence de presse officielle Xinhua, 10 nouvelles mesures, en vue de contenir les risques liés aux prêts de particulier à particulier. Ce groupe de travail s'est réuni suite aux récentes tentatives de manifestations, notamment le lundi 6 août, d'investisseurs demandant au gouvernement de les aider à récupérer l'argent perdu dans l'effondrement de ces plateformes P2P. Ces mesures ont pour objectif « d'apporter une plus grande stabilité financière et sociale » dans un contexte de mise en œuvre de réformes renforçant la supervision du secteur financier. Ces mesures incluent « une interdiction pour les autorités locales de permettre l'établissement de nouvelles plateformes P2P », l'instauration « d'une liste noire dans le système de crédit social pour les emprunteurs qui tentent d'éviter de payer leur dû », la mise en place de « fenêtres de communication » permettant de répondre aux demandes des investisseurs et la conduite de « contrôles de conformité » sur ces plateformes.

Pour rappel, le volume total de transactions sur les plateformes de prêts P2P s'est établi à 1 050 Mds RMB au S1 2018 (cf. [Brèves du 9 juin 2018](#)), un volume très supérieur au volume de transactions cumulées dans le reste du monde, avec une proportion de créances douteuses s'élevant à 8 % en moyenne, soit 4 fois le ratio officiel du secteur bancaire selon le *Financial Times*, et une proportion d'environ 50 % pour les échéances non réglées (*overdue loans*). Par ailleurs, une vague de défauts balaye l'industrie des prêts P2P depuis le mois de juin, avec 221 plateformes qui ont connu des « problèmes » en juillet, contre 217 cas recensés sur l'année 2017. Ces « problèmes » sont définis comme l'incapacité des investisseurs de retirer leurs fonds, le lancement d'enquêtes policières et l'impossibilité de joindre les chefs d'entreprises responsables de ces plateformes.

Par ailleurs, la CBIRC (*China Banking and Insurance Regulatory Commission*) a émis le mardi 7 août une circulaire demandant aux régulateurs locaux de collaborer avec les services de police afin de lutter contre les prêts illégaux. A partir de septembre, les grandes banques, compagnies d'assurance et polices locales devront signaler à un nouveau groupe de travail établi au sein de la CBIRC les cas impliquant des moyens illégaux utilisés pour collecter les remboursements - comme la détention, l'intimidation et le harcèlement - ainsi que les prêts illégaux à destination des étudiants et les fraudes à l'assurance.

[Retour au sommaire \(ici\)](#)

ECHANGE ET POLITIQUE COMMERCIALE

Relations US-Chine : publication des listes définitives de produits d'une valeur de 16 Mds USD soumis à des tarifs réciproques de 25% à compter du 23 août

Le représentant américain au Commerce (USTR) a rendu publique, mardi 7 août, la liste définitive de produits chinois, d'une valeur de 16 Mds USD à l'importation, destinés à être soumis à des tarifs américains de 25% à compter du 23 août (minuit, heure de Washington). Cette liste de 16 Mds USD constitue la deuxième salve de droits de douane américains à l'importation de 50 Mds USD de biens chinois « *significatifs sur le plan technologique* » (imposés au titre de la Section 301), après l'entrée en vigueur de tarifs sur 34 Mds USD le 6 juillet ([voir brèves de la semaine du 9 juillet](#)). Cette liste définitive est quasiment identique à la liste initiale que l'administration américaine avait soumise à commentaires publics (produits chimiques, biens issus du secteur électronique, parties ferroviaires, etc.).

Les autorités chinoises ont réagi en critiquant « *les mesures déraisonnables des États-Unis qui mettent leur droit domestique au-dessus du droit international* » et en publiant une liste définitive de produits américains visés par des tarifs de 25% - une démarche jugée « *nécessaire* » pour « *préserver les droits et intérêts légitimes de la Chine* ». Les contre-mesures chinoises entreront elles aussi en vigueur le 23 août, à 12h01, heure de Pékin et porteront sur des produits américains également d'une valeur de 16 Mds USD à l'importation. Contrairement à la liste définitive américaine, la liste définitive chinoise a connu des changements sensibles par rapport à sa version initiale : de nombreuses importations issues du secteur automobile (voitures de tourisme, utilitaires, transports en commun, etc.) ont été intégrées à la liste, alors que le gaz naturel liquéfié et plusieurs types de produits chimiques et plastiques n'y figurent plus. Ces derniers produits apparaissent en revanche dans la liste tarifaire de 60 Mds USD de produits américains que les autorités chinoises menacent de sanctionner si les États-Unis concrétisent leur menace de tarifs sur 200 Mds USD de biens chinois supplémentaires ([voir brèves de la semaine du 30 juillet](#)).

Commerce extérieur : légère baisse des échanges sino-américains au mois de juillet

Les douanes chinoises ont publié, mercredi 8 août, les chiffres du commerce extérieur de la Chine au mois de juillet 2018. Il s'agit des premiers chiffres publiés depuis le déclenchement officiel de la guerre commerciale sino-américaine, dont les premières mesures tarifaires ont été imposées le 6 juillet dernier ([voir brèves de la semaine du 9 juillet](#)). De manière générale, le dynamisme du commerce extérieur chinois – échanges totaux de biens en progression de 16% en glissement annuel, à 2611 Mds USD – ne semble pas, à ce stade, remis en question par l'escalade des tensions commerciales. L'augmentation marquée des importations chinoises se confirme (+21% en g.a, 1219 Mds USD), tandis que les exportations se maintiennent à un niveau élevé (+12% en g.a, 1391 Mds USD). L'excédent commercial de la Chine – qui atteint les 172 Mds USD sur les 7 premiers mois – est donc en baisse (-27%).

L'Union européenne, toujours au rang de premier fournisseur de la Chine (155 Mds USD d'importations de biens européens de janvier à juillet), bénéficie de l'augmentation rapide des importations chinoises, mais sa part de marché diminue au profit des pays de l'ASEAN et de la Corée du Sud (12,8 %, contre 12,4% et 9,6%). La part de marché des États-Unis continue de se réduire (8%) – conséquence de la légère baisse des échanges sino-américains au mois de juillet (-1,5 % pour les importations chinoises ; -2,5% pour les exportations).

Défense commerciale : imposition de droits anti-dumping définitifs chinois à l'importation de caoutchouc en provenance des États-Unis, de l'Union européenne et de Singapour

Le ministère du Commerce chinois a annoncé, vendredi 10 août, l'imposition de droits anti-dumping définitifs de 23 à 75% sur l'importation de certains types de caoutchouc (utilisés dans la fabrication de pneus) en provenance des États-Unis, de l'Union européenne et de Singapour. Ces produits étaient



déjà soumis à des droits anti-dumping provisoires depuis la mi-avril ([voir brèves du 16 avril](#)). Les mesures définitives, applicables pour une durée de 5 ans, entreront en vigueur le 20 août.

Retour au sommaire ([ici](#))

INDUSTRIES ET NUMERIQUE

Tech : Huawei devient le deuxième constructeur de smartphones au monde, devant Apple

Le fabricant chinois de smartphones Huawei vient de détrôner Apple au deuxième trimestre 2018 en volume de terminaux vendus dans le monde. Huawei détient désormais 15,8% du marché (54 millions de smartphones vendus), loin devant Apple qui se contente d'une part de marché mondiale de 12.1% sur la période. Apple et Huawei restent pour l'heure loin derrière le leader mondial en la matière, Samsung, qui s'accapare plus d'un cinquième du marché (20.9% du volume des ventes sur la période, en baisse de deux points par rapport à 2017). Le groupe californien demeure toutefois largement leader en valeur.

Huawei, qui avait déjà temporairement dépassé Apple en volume de ventes en 2017, constitue la figure de proue d'une industrie du smartphone chinoise en croissance très rapide, qui bouscule de plus en plus les opérateurs historiques. Derrière le trio de tête constitué de Samsung, Huawei et Apple, on trouve ainsi deux autres constructeurs chinois, Xiaomi et Oppo (respectivement 9.3% et 8.6% de part de marché mondiale en volume au deuxième trimestre). Incontournables en Asie du Sud-Est et en Inde, Xiaomi et Huawei cherchent à conquérir le marché européen, et notamment français, dans un contexte de tensions commerciales avec les Etats-Unis : Huawei a ainsi choisi Paris pour présenter ses nouveaux terminaux à la presse en avril dernier, et Xiaomi vient d'y ouvrir sa première boutique (voir Brèves de la semaine du 21 mai 2018).

Retour au sommaire ([ici](#))

HONG KONG ET MACAO

Economie : après une très bonne performance au T1-2018 (croissance du PIB de +4,6%), l'économie hongkongaise reste dynamique au deuxième trimestre 2018, avec une croissance du PIB de +3,5% en glissement annuel

En variation trimestrielle, le PIB a connu une légère baisse de 0,2 % en termes réels, une évolution due à des effets de base après la forte croissance enregistrée au T1-2018. Le PIB a connu une croissance de 4,0 % sur l'ensemble du premier semestre 2018. Dans le détail, la croissance a été portée au T2-2018 par une forte hausse de la consommation privée à +6,1 % en glissement annuel (après +8,8 % au trimestre précédent) et des dépenses publiques (+4,4 % contre +3,9 % au T1-2018). La forte contribution de la consommation privée à la croissance, à hauteur de 4,3 points de pourcentage, s'explique notamment par une situation de plein emploi (taux de chômage ajusté des variations saisonnières à 2,8 % au T2-2018). L'investissement privé a connu une décélération (+0,4 % contre +4,2 % au trimestre précédent), restant tiré par l'investissement dans les équipements et les machines (+4,7 %), malgré une chute de l'investissement dans l'immobilier et la construction (-3,0 %). La contribution de la demande publique à la croissance s'établit à 0,4 ppt, tandis que celle de la balance des biens et services est légèrement négative, à -1,7 ppt, la hausse des importations de biens (+6,3 % en g.a.) et de services (+0,4 % en g.a.) liée à la vigueur de la demande intérieure n'étant qu'en partie compensée par la hausse des exportations de biens (+4,6 % en g.a.) et de services (+6,1 % en g.a.). Les exportations ont bénéficié de l'amélioration continue de la conjoncture mondiale, notamment aux Etats-Unis et sur les marchés asiatiques. La hausse des prix à la consommation est restée à un niveau modéré sur l'ensemble du premier trimestre, à 2,4 %, l'inflation sous-jacente s'établissant à 2,1 %. Le gouvernement s'attend à ce que la croissance soit portée en 2018 par une demande intérieure résiliente et une demande externe dynamique, notamment en raison de la robustesse de la croissance en Chine continentale (+6,7 % au T2-2018) et de l'impact sur l'activité de la réforme fiscale américaine. Néanmoins, en raison du risque que constituent l'aggravation des tensions commerciales sino-américaines pour le commerce et l'investissement ainsi que la volatilité sur les marchés qui pourrait en résulter, les autorités font preuve de prudence et ne modifient pas leur prévision de croissance pour l'année 2018, toujours fixée à 3-4 %.

Fiscalité : Hong Kong cherche à obtenir une dérogation à l'amendement chinois de l'impôt sur le revenu, en vue d'éviter que les hongkongais résidant en Chine continentale ne soient imposés sur leurs revenus perçus hors du continent

L'« Amendement sur la loi sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques de la République populaire de Chine », soumis par le ministère chinois des finances le 29 juin au Comité permanent du Congrès National Du Peuple, a pour objectif d'augmenter le pouvoir d'achat des ménages et de contribuer à soutenir la consommation. L'une de ses dispositions prévoit que les hongkongais travaillant et résident en Chine continentale plus de 183 jours par an soient imposés sur l'ensemble de leurs revenus, y compris ceux perçus hors de Chine continentale. La législation prévoyait jusqu'alors qu'ils ne soient imposables sur les revenus perçus hors du continent qu'à condition de résider toute l'année en Chine. Les autorités hongkongaises estiment à 193 000 le nombre de hongkongais vivant et travaillant en Chine continentale, dont 100 000 pour la seule province du Guangdong.

Retour au sommaire ([ici](#))

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du S.E.R. (adresser les demandes à [pekin\[at\]dgtresor.gouv.fr](mailto:pekin[at]dgtresor.gouv.fr)).

Clause de non-responsabilité

Le SER s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : S.E.R. de Pékin et Service Economique de Hong Kong

Adresse : N°60 Tianzelu, Liangmaqiao, 3e quartier diplomatique, district Chaoyang, 100600 BEIJING – PRC, CP 100600

Rédigé par : Hannah Fatton, Rodolphe Girault, Camille Bortolini, Hugo Subtil, Pierre Salvador, Anne-Victoire Maizière et Yongyou Tang

Revu par : Julien Dumont et Julien Bonnet

Responsable de publication : Philippe Bouyoux